

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

## Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

### ABONNEMENTS :

France. — Un an . . . . . 4 fr.  
Autres pays. — Un an . . . . . 5 fr.

**Rédacteur**  
**Arthur DANREZ**

TÉLÉPHONE 74

### Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## Sur le Congrès de la C. G. T.

Le Congrès confédéral de Lyon, en 1919, avait tracé un programme constructif d'action au mouvement ouvrier. L'adoption à Lyon, à une grosse majorité, du rapport moral présenté par le Bureau et la Commission administrative, faisait un devoir aux organismes administratif et exécutif de la Confédération Générale du Travail de collaborer ardemment au renforcement de l'organisation internationale des travailleurs aux côtés des prolétariats organisés des grandes puissances industrielles au sein de l'Internationale enfin constituée courant 1919 à Amsterdam. Les décisions de Lyon recommandaient aussi la participation à la Conférence internationale de Washington. Cette participation était décidée pour la défense de la journée de 8 heures et la réalisation de la Charte internationale du Travail et du programme établis par le monde du Travail, et précédemment aux conférences de Leeds (Angleterre) et de Berne (Suisse). La participation au Bureau International du Travail de Genève — organisme de législation ouvrière sorti logiquement de la Conférence de Washington — découlait aussi des assises du Congrès de Lyon, de même que le travail d'études des projets de nationalisation au sein du Conseil Economique du Travail constitué par la C. G. T. avec la collaboration des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Et il est impossible à quiconque ayant assisté au Congrès de Lyon, ou en a lu les débats sténographiés, de nier honnêtement que semblable mission n'a pas été donnée aux représentants de l'organisme central de notre Confédération.

Or, c'est ce que n'a jamais pu admettre la minorité du Congrès de Lyon.

Et la réalisation du mandat de Lyon a valu aux dirigeants de la C. G. T. toutes les attaques de leurs adversaires de méthode.

Les grèves malheureuses de mai devaient accentuer les attaques.

Depuis mai, celui qui lit la presse ouvrière et socialiste, celui qui milite dans

les organisations a pu s'apercevoir de la violence des attaques et de l'intempérence de langage employé du côté minoritaire. Attaques et intempérence de langage qui devinrent telles que bientôt on tomba dans le même travers du côté majoritaire.

Situation détestable et dangereuse pour le mouvement ouvrier.

Situation bien pénible pour ceux des militants qui pensent seulement à l'intérêt des travailleurs et qui voient la réaction politique et économique profiter de toutes ces divisions pour étrangler nos libertés syndicales, la liberté de pensée, se refuser au geste de justice que serait une amnistie vraiment sincère et entière, pressurer d'impôts indirects et directs la classe ouvrière et paysanne et, au point de vue international, faire prendre à la nation française figure de tyran en aidant par tous les moyens à l'étranglement de la révolution russe au profit des aventuriers tsaristes ou autres et des tripoteurs du capitalisme international.

Situation criminelle et qui ne pouvait perdurer sans risque mortel pour la classe ouvrière tout entière.

C'est ainsi que devint inévitable la convocation d'un Congrès extraordinaire de la Confédération Générale du Travail.

Ce Congrès a tenu ses assises à Orléans, du 27 septembre au 2 octobre.

Pour ma part, je me suis efforcé de comprendre les griefs apportés contre la gestion du Bureau Confédéral. J'ai attendu que nos camarades minoritaires apportent la preuve des allégations et des accusations lancées contre les militants dits majoritaires du mouvement ouvrier. Jaunes! Vendus! Social-traitres! Renégats! Toutes ces épithètes décochées à des milliers d'exemplaires et dans les réunions et dans les conversations individuelles ont disparu à la lumière de la discussion contradictoire du Congrès.

Rien, absolument rien de ces flétrissures gratuites — je l'ai déjà écrit par ailleurs — ne devrait, ne doit subsister aujourd'hui, car, amenés à s'expliquer devant tous les représentants de la classe ouvrière française, aucun d'entre les délégués de la minorité n'a pu appuyer, par le moindre commencement de preuve, la campagne démoralisante des discrédi-

teurs publics conscients ou inconscients.

Le Congrès Confédéral a fait la preuve que le prolétariat français peut toujours compter sur l'intégrité morale de ceux qui ont reçu confirmation de la charge de diriger la Confédération Générale du Travail.

Aujourd'hui, il n'est plus pardonnable à un syndiqué d'insulter bassement ceux que la grande majorité des travailleurs a mis à la tête de l'organisation.

Après le Congrès d'Orléans, les discussions doctrinaires et de tendance pourront s'opposer, mais en toute confraternité et avec la courtoisie et la franchise que se doivent des hommes également honnêtes, sincères, pénétrés du même idéal, visant au même but et divisés seulement sur la tactique à employer pour y arriver.

Si la classe ouvrière organisée sait elle-même imposer silence aux salisseurs de militants, bientôt il lui sera possible de conquérir dans l'organisation la force nécessaire pour aboutir à ses fins émancipatrices.

Arthur DANREZ.

## Splendeurs & Misères

Si j'emprunte ce brimborion de titre à l'une des œuvres de l'immortel Balzac, œuvre dans laquelle il traite de sa façon magistrale la vie des courtisanes, ce n'est pas pour vous parler, moi aussi, des femmes galantes, mais c'est parce que, à certains points de vue, nous autres diamantaires nous avons, dans notre vie sociale, l'existence mouvementée de ces êtres de plaisir. Seulement, si nos « splendeurs » à nous n'atteignent jamais la magnificence comme pour ces « grandes » vendeuses de l'amour, par contre nos misères sont plus profondes que chez elles, parce que moins méritées.

Je vois une certaine situation analogue entre ces femmes et nous, là où pendant leurs splendeurs, au moment de l'apogée de leur fortune, elles sont flattées et choyées pour leurs bonnes grâces, mais en même temps fortement envier et guettées, et, aussitôt que leur déchéance se dessine, elles sont vilipendées; et les traits, dans leur caractère, que l'on désignait naguère comme exceptionnelle-

ment supérieurs, on les leur reproche plus tard comme de véritables vices.

C'est ainsi que lorsque notre industrie, se trouvant dans un moment de conjoncture favorable, nous y gagnons un salaire convenable, grâce à notre action syndicale, grâce à des sacrifices consentis en vue d'obtenir des conditions de travail supérieures souvent à celles en vigueur dans d'autres corporations ; dans ces moments, je dis, on nous flatte, on nous désigne en exemple aux autres travailleurs, on loue le bien-être que nous aimons tous un peu, tout en ayant la pièce de cent sous facile lorsqu'il s'agit de faire vivre les autres ; bref, on nous trouve de très braves gens et... on nous envie. Mais aussitôt que nous subissons les misères de notre profession, aussitôt que la grande plaie, la terrible maladie de notre industrie : le chômage se fait sentir, aussitôt aussi on trouve des épithètes pour nous reprocher nos prodigalités, notre égoïsme, notre inutilité comme travailleurs. Et ce que l'on nous reproche surtout comme étant d'un ordre « anti-social » (l'avons-nous assez souvent entendu ce mot dans *tous* les centres diamantaires, camarades ?), c'est l'observation rigoureuse du nombre de professionnels à admettre dans notre industrie, c'est-à-dire la réglementation de l'apprentissage.

« Anti-social », c'est à se demander vraiment si ceux qui nous lancent cette injure à la tête sont de bonne foi ou bien s'ils possèdent ce mécanisme qui nous permet de nous attribuer le titre d'êtres humains, c'est-à-dire : la pensée. Je me sauviens (et je m'excuse de le rappeler ici, mais je le fais pour démontrer que la question de l'apprentissage chez nous a toujours été litigieuse et avait besoin d'être défendue de tous temps) d'avoir écrit, il y a peut-être plus de vingt ans, un article dans l'un des premiers numéros de notre *Ouvrier Diamantaire* qui paraissait à ce moment là à Paris, article dans lequel j'avais employé une image pour illustrer la nécessité pour notre industrie de ne pas lui donner trop d'extension et cela non pas seulement dans l'intérêt de ceux qui la professent, mais également pour le salut de ceux qui étaient appelés à y entrer. Cette image consistait en ceci : « Est-il prudent de faire monter sur un bateau de construction fragile pouvant transporter un maximum de voyageurs, ayant une quantité de vivres à bord strictement suffisante pour ce nombre de voyageurs maximum qui pourraient ainsi effectuer le voyage dans des conditions normales, est-il prudent de faire embarquer encore un certain nombre de gens se trouvant sur la rive et qui pourraient, par d'autres moyens de transport, arriver à faire le voyage ? Ne risquerait-on pas par la surcharge de faire sombrer le bateau ou de faire mourir de faim ceux qui s'y trouvent et ceux qui veulent accaparer des places à toute force ? Le capitaine qui autoriserait cela ne commettait-il pas sciemment un crime ? Nous prétendons que oui ! Et nous disons même que si ceux de la rive, par le fait de vouloir monter malgré tout sur le bateau, ont envie de se suicider, c'est leur affaire, mais aussi que ceux s'y trouvant déjà ayant tout fait pour pouvoir effectuer le voyage à seule fin d'arriver au but, ont le droit de sauvegarder leur vie et celle des leurs en empêchant l'embarquement des autres. »

Si cette image n'est pas d'une grande beauté littéraire, si même elle pêche par plus d'un point pour illustrer notre pensée, elle a au moins ceci de bon qu'elle pose la question

de vie ou de mort. Car c'est ainsi qu'il faut désormais envisager la situation du diamantaire, sans que je veuille en quoi que ce soit la dramatiser. Et voyons un peu pourquoi.

En général, je n'aime pas les prophéties faites par des hommes en chair et en os. Tout au plus puis-je goûter les prédictions contenues dans l'Écriture Sainte en tant que récits poétiques. Quant à nous, si nous nous mettions à imiter les grands Prophètes de l'antiquité, nous nous rendrions ridicules aux yeux de nos contemporains, car cela ne nous irait pas du tout que de présager l'avenir d'un ton solennel, vêtu d'un simple veston, un chapeau melon sur la tête, alors que le soir on se rend au cinéma tout comme un simple mortel. Puis il y a aussi que faire des prédictions de nos jours appartient au domaine de la chiromancie, et je ne tiens pas du tout à faire concurrence à ces braves savants du marc de café et du blanc d'œuf. Cependant, il existe quelque chose dans notre époque qui s'appelle l'Etude économique de la Société basée sur des *faits passés* ou existant encore et desquels on peut, par A plus B, déduire les événements à venir. Cela n'a rien de commun avec la prophétie, mais cela s'appelle : *La Science économique*. Or, lorsque nous voyons ce qui ce passe d'abord en Europe, dans des pays comme la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, pour ne pas parler du Balkan ni de l'Italie, nous constatons déjà que voilà la plus grande partie de l'Europe où, avant la guerre, notre produit était écoulé dans une mesure assez importante et où on n'achètera que très peu de diamants dans un avenir assez éloigné encore. Oh ! je sais bien qu'il y a les deux Amériques, qu'il y a l'Asie, où de nouveaux débouchés pour le diamant taillé ont été trouvés ; mais n'oubliez pas non plus l'augmentation du nombre des diamantaires qui s'est faite dans ces dernières années, des centres nouveaux qui se sont créés (l'Angleterre) et.... n'oubliez pas non plus cette chose menaçante qui n'existe dans aucune autre industrie : la diminution, l'épuisement visible de notre matière première !

Je sais bien, camarades, que ces choses-là vous ont été ressassé maintes fois ; mais on ne peut pas assez le répéter, car il y en a toujours parmi nous qui ne veulent pas y croire. Je ne vais pas jusqu'au pessimisme de ceux qui prétendent que le goût du luxe diminuant dans le monde entier, le diamant s'achètera de moins en moins. Nous pouvons dire que tant que la Femme — ce « *gouffre magique* », comme l'aimable Boccace l'a appelée — vivra, elle aimera à se parer de choses qui à ses yeux réhaussent ses charmes, et l'une de ces choses est sans doute le joyau où se trouve du diamant. Seulement si l'élément féminin sera toujours le stimulant pour la fabrication des articles de luxe, la source même d'où devront venir les moyens pour l'acquisition de ces articles sera toujours la bonne humeur et la prodigalité de l'élément masculin. Et justement cet élément masculin étant le grand moteur du capitalisme mondial et ce capitalisme même se trouvant à son déclin ou tout au moins dans un état d'anesthésie, nous nous trouvons dans une situation plus pénible au point de vue corporatif qu'avant la guerre.

La thèse que j'entame très superficiellement ici mériterait d'être développée plus amplement pour en démontrer toute l'étendue. Ce n'est cependant pas ici le lieu de le faire, vu le caractère et la dimension de ce

journal. Mais la conclusion qui découle de nos observations est celle-ci : A-t-on le droit, serait-ce faire preuve de bon sens que de multiplier le nombre de ceux qui mènent une existence aussi chancelante que celle du diamantaire ? Doit-on faire subir à des enfants ces *ups and downs*, comme disent les Anglais, ces « hauts et bas », comme disent les Français, d'un métier comme le nôtre sans qu'au préalable on ait scruté sérieusement la situation de l'industrie et que l'on soit certain que les chances d'y gagner sa vie d'une façon régulière existent réellement.

Celui qui ne fait pas cela, ne fait pas preuve d'abord d'être un père ou une mère soucieux du bonheur de son enfant, puis aussi, et cela n'est certainement pas moins grave, ceux qui négligent cela sont des travailleurs d'une mentalité indigne vis-à-vis de leurs camarades et envers eux-mêmes.

ANDRIÈS DE ROSA.

Amsterdam, 15 octobre 1920.

## DES PRÉCISIONS

Il est des humains qui systématiquement ricanent et se laissent aller à la grossièreté quand un quelconque qui ne leur plaît pas ou qu'ils n'aiment pas émet une idée, fait une déclaration ou rapporte un fait.

Il en est d'autres qui, comme Saint-Thomas, sont incrédules en face de ce qui leur semble dépasser leur entendement ou ce qu'ils jugent réalisable.

Les premiers sont victimes d'une mentalité spéciale. N'étant point médecin, je ne relèverai donc aucune des manifestations de leur état pathologique.

Par contre, il me plaît d'intéresser les seconds appartenant à notre corporation sur ce que je vois, sur ce que j'enregistre et apprends dans le métier diamantaire.

Pour ceux-là, je réitère que j'ai vu à l'exposition diamantaire d'Anvers des pierres taillées en 32/24 complet et qui pesaient d'après les indications officielles donc vérifiables de l'exposant, l'une un 250<sup>e</sup>, une autre un 285<sup>e</sup> et une autre encore.... un 490<sup>e</sup> de carat.

Le camarade Tillou, de Paris, m'accompagnait ; il a relevé les mêmes chiffres. Je n'en puis donner d'autres.... même si j'avais l'intention de me faire entendre — ce qui n'est pas le cas — des bons amis qui ne veulent pas comprendre.

A. D.

## Au « Moniteur de la Bijouterie »

Le *Moniteur* revient sur l'article que nous avons relevé et rectifié dans notre numéro de septembre. Il se plaint que nous n'ayons pas compris l'esprit de son article qui serait un cri d'alarme clamé en faveur de l'industrie diamantaire de notre pays qui doit tout faire pour que — c'est du moins ce que nous croyons comprendre — le cycle des diamants passe d'abord par Paris au lieu de passer par la Hollande.

Le *Moniteur* nous demande aussi si nous avons lu sa campagne entreprise depuis plus d'un an pour atteindre ce but en stimulant les ouvriers du Jura et leur indiquant comment ils doivent s'y prendre pour faire mieux. Et le

*Moniteur* souhaite le réveil professionnel des diamantaires jurassiens goûtant par trop les plaisirs bucoliques des champs et de la montagne. Aussi c'est pour cela et c'est parce qu'il nous aime bien que le *Moniteur* a écrit un article qui, croit-il, nous a un peu troublé !!!

Et bien, le *Moniteur* nous permettra à son tour de le remercier des bons sentiments montrés à l'égard des diamantaires du Jura. Mais s'il veut vraiment atteindre son but, il faut qu'il s'attache à écrire des choses exactes. Le roman feuilleton en matière industrielle et commerciale n'inspire pas confiance. Et comme il veut agir sur des gens qui peuvent connaître l'histoire et la vie de leur métier, il faut que lui-même paraisse renseigné.

Quant à la campagne du *Moniteur* indiquant aux ouvriers diamantaires du Jura la manière de faire mieux, nous confessons bien humblement ne point la connaître. Et pourtant la question intéresse très sérieusement les militants de l'organisation ouvrière qui se sont toujours attachés à préconiser des méthodes d'apprentissage et de travail susceptibles d'augmenter encore la valeur professionnelle des diamantaires français. Et cela non pas depuis une année, mais depuis de nombreuses années. Un coup d'œil sur les collections d'*Adamas*, de l'*Ouvrier Diamantaire*, du *Bulletin de la Bijouterie*, du *Jura* et de l'*Eclairleur de l'Ain* suffirait à qui est intéressé à la question pour s'en rendre compte.

C'est aussi parce que l'avenir de notre industrie nous préoccupe au plus haut point que parfois nous invitons le voyageur égaré à reprendre la bonne route.

A. D.

Si vous voulez aider la presse ouvrière, celle qui défend les opprimés, abonnez-vous aux journaux recommandés dans ce Bulletin.

## Le Travail à la Semaine

Suppression du travail aux pièces ! Introduction du travail salarié à la semaine !

Tels devraient être les deux premiers points intimement liés des revendications à étudier par les organisations diamantaires de France et de Suisse.

Partout où le salaire à la semaine est établi, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, en Amérique et à Paris, patrons et ouvriers s'y trouvent bien.

Supprimons le travail aux pièces et ainsi seront résolues les questions des frais de place, de boîte, de matériel et aussi la question des pourcentages divers à appliquer sur la tarification suivant les marchandises facturées.

Appliquons le salaire à la semaine et ainsi pourra s'appliquer, sans crainte d'inobservation, un horaire uniforme du temps de travail.

Appliquons le salaire à la semaine et ainsi pourra se bonifier l'apprentissage de notre métier.

Appliquons le salaire à la semaine et ainsi pourront être appliquées à leur tour

les méthodes de la division du travail, les méthodes du travail à la passe — s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Appliquons le salaire à la semaine et ainsi pourront être encouragés les ouvriers travaillant bien, même s'ils ne sont pas d'une très grande habileté.

Appliquons le salaire à la semaine et l'ouvrier ne sera plus entraîné à « sabrer » par l'appât du gain.

Appliquons le salaire à la semaine et l'ouvrier, connaissant ce qu'il gagne, pourra établir un budget régulier et organiser sa vie suivant des possibilités connues et non plus problématiques.

Le salaire à la semaine peut s'appliquer à tous les membres de notre corporation et dans tous les centres de deux façons :

- 1<sup>o</sup> Salaire minimum garanti ;
- 2<sup>o</sup> Salaire maximum.

Le paiement d'un salaire avec un minimum garanti par semaine suppose le maintien d'une tarification de base.

Ce mode de salaire est appliqué encore à de nombreux ouvriers à Amsterdam.

Là où ce minimum joue, les ouvriers continuent à travailler à façon avec une tarification. Mais un minimum de salaire est arrêté pour chacun d'eux entre l'organisation ouvrière et l'organisation syndicale ou l'employeur. Ce minimum est fixé d'après le salaire moyen et normal de l'ouvrier. Et quel que soit le genre de travail donné, le patron paie l'ouvrier d'après la tarification établie sous la réserve que le gain hebdomadaire atteigne au moins le minimum fixé, c'est-à-dire que l'ouvrier peut toucher au-dessus du minimum, mais jamais au-dessous.

Le paiement du salaire maximum n'implique plus le maintien d'une tarification. C'est ce qui existe en Belgique, par exemple. Plus de tarif, mais une carte de salaire pour chaque ouvrier. Un salaire hebdomadaire fixé par la Commission mixte des organisations ouvrière et patronale sur les déclarations de l'ouvrier. En cas de contestation, l'organisation tranche le litige après enquête.

Ces modes de paiement ont un avantage considérable sur le travail aux pièces de nos centres français et suisses.

Ils s'appliquent dans les grands centres, ils peuvent s'appliquer partout.

Ici nous nous proposons d'examiner à nouveau cette question du salaire à la semaine et d'apporter notre point de vue sur toutes ses conséquences. Et si un débat pouvait s'ouvrir dans le Bulletin entre partisans du salaire à la semaine et partisans du travail aux pièces, les conclusions en seraient certainement édifiantes.

En tout cas, nous ne saurions trop rappeler que le Bulletin est à la disposition de tous.

Et même si un employeur ou une organisation patronale avait des suggestions à émettre sur cette question particulière, nous n'hésiterions pas à ouvrir une Tri-

bune libre, car nous restons profondément convaincu que l'avenir de l'industrie diamantaire en France et en Suisse est subordonnée à de sérieuses réformes à apporter dans nos méthodes d'apprentissage, de travail et dans la façon de salarier les ouvriers.

Arthur DANREZ.

## QUAND NOUS SERONS DES ARTISTES

La crise persiste, septembre est passé et nos espérances aussi, mais les vacances forcées pour beaucoup continuent avec octobre et je n'ai pas l'intention d'apporter une consolation aux camarades qui chôment en leur prophétisant que bientôt la vente du diamant taillé augmentera, et que par suite ils pourront reprendre le chemin des ateliers encore déserts à cette heure.

Déjà, il fut indiqué, ici, que le nombre des ouvriers diamantaires est si grand, que chacun en ayant connaissance, s'étonne que le chômage n'est pas à l'état endémique. Il a fallu la période à jamais finie de ces dernières années pour comprendre qu'une semblable force de production put trouver son écoulement. Mais songeons bien que cela ne pouvait durer et que maintenant il faut prendre des mesures sérieuses pour l'avenir.

Tous les diamantaires seront d'accord pour appliquer la diminution des heures de travail.

C'est là le premier remède pour réduire la production et pour nous, qui faisons 48 heures, il faudra arriver aux 44 heures dès qu'un mieux se fera sentir dans l'industrie. Je crois que les esprits sont faits à cette nécessité.

Il est une autre pensée encore mal définie qui est, je le sais, en germe dans les préoccupations de ceux qui voudraient apporter leur part modeste dans la garantie d'un métier sur lequel on peut compter pour manger un pain moins sec, quand nos yeux usés, nous feront subir la loi si dure — dans un monde aussi imparfait — de quitter l'atelier comme l'on met une machine usée dehors à toutes les intempéries du temps.

Est-il sage de penser que notre travail serait de plus en plus perfectionné si chacun voulait donner à cette matière tant recherchée par sa beauté et sa rareté, davantage d'éclat, la rendre éblouissante comme il est possible de le faire par un travail mieux ordonné, plus scientifique, en un mot plus artistique ?

Travailler avec art, direz-vous, cela devrait être pour tous les diamantaires une règle, mais il nous faut compter avec le souci de gagner sa vie. Et pour arriver à faire une pierre « moulée » selon l'argot des ateliers, il ne faut pas avoir à compter les dops qui seront faits à la fin de la journée.

Cela est vrai, « pour mouler » il faut davantage calculer la grandeur des facettes, obtenir un polissage irréprochable et souvent retirer une ou plusieurs pinces du plateau. Donc, il découle naturellement que la production est diminuée par un travail plus soigné.

Il s'ensuit que seul le travail à la semaine peut satisfaire l'ouvrier. Certes il se trouve des ouvriers bien doués qui ont cette supériorité de faire assez vite bien ; mais les « as » ne sont pas légion dans les 30.000 ouvriers que compte l'industrie.

Déjà, dans le Jura, on a parlé de la suppression du travail aux pièces ; il serait raisonnable

ble que l'on y songe dans tous les centres et que le même souci nous hantant nous amène à cette même conclusion : qu'il est des améliorations urgentes qui ne verront le jour que par la même méthode universellement appliquée.

Le travail aux pièces ne disparaîtra que par cette action commune, surtout dans la catégorie des chatons.

Il est certes d'autres arguments qui condamnent le travail aux pièces, mais celui qui doit donner plus de continuité dans notre gagne-pain a assez de valeur pour inciter les diamantaires à se mettre au rang des ouvriers d'art et à se garantir contre la surproduction pour ne pas connaître la misère.

Gaston TILLOU.

## Le Diamant Syntétique

Berlin, 14 octobre. — Le *Boersenzeitung* annonce l'acquisition par la *Novel Dynamite Compagnie* de Hambourg, d'un brevet pour la fabrication du diamant blanc d'une qualité supérieure au diamant naturel. On dit qu'elle est déjà en état de produire plusieurs centaines de carats par jour et qu'aucun obstacle n'existe à une augmentation graduelle de la production quotidienne jusqu'à 3.000 carats.

Les pierres peuvent être offertes sur le marché à un prix allant de 10.000 à 12.000 marks le carat, alors que le prix mondial de vente actuel des diamants naturels est d'environ 16.000 marks. La *Gazette de la Bourse* prétend que cette découverte ruinera le monopole diamantifère anglais.

\*\*

Nous reproduisons cette information de presse sans préjuger de sa valeur. Ce n'est pas la première fois que la presse annonce la fabrication du diamant artificiel. Sans nous arrêter au creuset désormais célèbre de Lemoine où furent retrouvées des pierres ayant déjà été facettées, nous devons cependant rappeler que nombreux sont les savants qui déjà ont tenté l'expérience de la synthèse du carbone cristallisé transparent, c'est-à-dire de la fabrication du diamant.

Lavoisier, en 1772, en faisant brûler du diamant, reconnaissait que les produits de la combustion étaient strictement les mêmes que ceux du charbon. Et cela ouvrait le champ aux expériences sur la synthèse du diamant. C'est ainsi que Moissan, en 1893, utilisant le four électrique inventé par Siemens en 1879, arriva, dit-on, à produire de minuscules cristaux de diamant. Depuis M. de Boismenu, savant chimiste français, a écrit un volume *Fabrication synthétique du diamant* et écrit de nombreux articles de revue où il affirme, en décrivant ses propres expériences, que du diamant vrai peut être et a été fabriqué, tout en reconnaissant que sa synthèse électrolytique n'est pas une menace pour la joaillerie.

Nous reviendrons ici sur ce sujet intéressant.

A. D.

### Lisez :

« LE JURA », Maison du Peuple, St-Claude  
« L'ÉCLAIRER », 3, Rue Gardaz, Oyonnax

Ces deux hebdomadaires publient un Bulletin Diamantaire.

## Tous au Syndicat

Il ne faut pas se le dissimuler, la reprise espérée pour septembre, et sur laquelle nous avions fait toutes réserves, n'a été qu'un rayon lumineux passant dans la nuit noire.

Des ventes et même de bonnes ventes de taillé ont eu lieu, c'est entendu. Mais le calme des affaires a repris son influence morbide. Est-ce à dire qu'il ne se fasse aucune transaction ? Non. On vend toujours un peu... suffisamment pour occuper un nombre d'ouvriers de beaucoup supérieur à celui qui formait le contingent de notre corporation en 1900..., mais insuffisamment pour satisfaire une industrie qui compte aujourd'hui 30.000 ouvriers, c'est-à-dire plus du double du contingent de l'époque précédente.

Et il en sera encore longtemps ainsi. Les prophéties ne sont pas de mise dans le commerce et l'industrie diamantaires ; il suffit cependant de réfléchir quelques instants pour se convaincre que la situation de pléthore vécue depuis quelques années était une situation anormale..., donc sans possibilité de continuité. Qu'on le veuille ou non, le chômage restera à l'état endémique dans l'industrie diamantaire. Qu'on le veuille ou non, chaque apprenti nouveau introduit dans notre métier sera une charge nouvelle pour la corporation et un travailleur sans assurance de stabilité. Il est donc non seulement de l'intérêt des ouvriers existants, mais de leur devoir moral envers autrui, de se refuser à introduire dans le métier des apprentis, jusqu'au jour où il sera décongestionné.

Voilà que les journaux allemands lancent la nouvelle de la fabrication, à Hambourg, de diamants blancs synthétiques d'une qualité supérieure aux diamants naturels. Cette déclaration fait le tour de la presse et du monde diamantaire. Le souvenir de la fameuse histoire Lemoine a coupé l'effet sensationnel de la nouvelle. On ne s'en préoccupe que très peu dans les milieux industriels ; mais cette affirmation, vraie ou fausse, ajoute ou ajoutera cependant à la lourdeur d'un marché qui est perturbé en ce moment par la campagne des élections présidentielles aux Etats-Unis, par la situation toujours inquiétante, pour la bourgeoisie capitaliste, des événements de Russie, du chômage de plus en plus formidable dans les autres branches d'industrie sur le Continent comme en Angleterre, de la grève des mineurs anglais.... et par le taillé jeté sur le marché à prix réduit et provenant des trop nombreux « bricoliers » qui, en période

de crise, sortent de terre et se multiplient à la façon des champignons vénérables en terrain humide.

Tout cet ensemble de faits n'est pas pour rendre facile la tâche des organisations ouvrières qui ont à défendre la vie de leurs corporants. Les employeurs qui, cependant, ont réalisé des fortunes ou de beaux bénéfices pendant la période d'activité, ne sont point pénétrés d'un très grand esprit de sacrifice. La question sentiment est subordonnée chez eux à la question arithmétique. Peu semble leur importer que les ouvriers se trouvent placés en face de difficultés matérielles insurmontables. Du fait que le marché oblige messieurs les négociants à vendre avec moins de bénéfice, il se pose immédiatement, dans le traité de mathématiques qui tout à la fois est leur cœur et leur cerveau, cette solution : Nos bénéfices présents sont restreints, il est naturel que les ouvriers *que nous faisons vivre* participent aux sacrifices consentis par nous pour continuer nos transactions. Et alors nous allons *leur imposer* des conditions de travail qui diminueront leurs salaires, mais qui faciliteront notre volonté d'affaires.

Et alors que le coût de la vie a augmenté encore d'environ 15 % depuis six mois, le salaire des ouvriers diamantaires va se trouver réduit non pas du fait de la tarification à laquelle, devant l'opposition syndicale, les employeurs n'ont pas osé toucher, mais du fait de l'augmentation du prix de location de la place et du prix du boort porté de 40 à 50 francs le carat.

A la veille de l'hiver et n'ayant pour beaucoup que la perspective de ne travailler que partiellement, les conditions de travail des ouvriers diamantaires de notre région se trouvent infériorisées par la volonté patronale et par.... la faute — nous ne saurions trop le répéter — des trop nombreux ouvriers qui ont toujours profité des avantages obtenus à la suite des revendications syndicales, mais qui n'ont jamais eu la conscience de comprendre que leur devoir était de se joindre à leurs camarades en adhérant au syndicat, afin, dans les périodes difficiles, de posséder la puissance et l'unité d'action nécessaires pour résister victorieusement aux impositions patronales.

Diamantaires organisés qui n'assitez pas aux réunions syndicales, vous avez une part de responsabilité dans les conditions nouvelles imposées à tous par les employeurs. Votre insouciance, votre désintérêt des discussions dans l'organisation a créé, chez les syndiqués qui remplissent tout leur devoir, un sentiment

d'hésitation qui s'est traduit par l'abandon momentané de la résistance et qui amène le syndicat à subir, par contrainte, des conditions qu'il se refuse moralement à sanctionner.

Diamantaires inorganisés, *vous êtes responsables pleinement de notre impuissance présente*. C'est au syndicat que la corporation toute entière doit les tarifications appliquées. C'est au syndicat que tous doivent l'abandon, par les employeurs, de la baisse de 20 % sur les tarifs, qui avait été amorcée au mois de juillet par les délégués du syndicat patronal de la région de Saint-Claude. C'est aux militants et au syndicat, que vous devez encore de ne pas vous trouver en face de l'imposition de payer le boort au cours, c'est-à-dire de 60 à 65 francs le carat, comme les délégués patronaux le proposaient à l'entrevue du 5 octobre dernier. Mais c'est parce que vous n'êtes pas syndiqués, et qu'il est impossible de compter sur vous pour la résistance, que le syndicat subit aujourd'hui la contrainte de cette augmentation du boort de 10 fr. par carat.

Comprenez-vous enfin, non syndiqués de la ville et de la campagne, que votre intérêt est d'entrer dans l'organisation ? Comprenez-vous que le prix de la cotisation syndicale, qu'égoïstement vous croyez économiser en restant inorganisés, n'est rien à côté de ce que vous faites perdre et perdez vous-mêmes en annihilant la puissance de revendication et de résistance de notre, de votre corporation, du fait de votre isolement profitable seulement aux employeurs et surtout à ceux d'entre eux qui, plus particulièrement, peuvent être des spéculateurs ?

Si vous avez un tantinet de raisonnement, vous comprendrez votre erreur passée. Vous la regretterez et vous n'aurez pas de plus sensée manifestation de regret à exprimer que celle d'envoyer votre adhésion à la Chambre syndicale des ouvriers diamantaires.

Dans votre intérêt, dans l'intérêt de tous, inorganisés, entrez au syndicat de votre corporation. N'ayez aucune hésitation, vous y serez les bienvenus.

Et c'est ainsi qu'ensuite il nous sera possible d'étudier par ensemble les meilleurs moyens, les meilleures méthodes à employer pour garantir l'avenir de notre profession contre tous les dangers qui la menacent, et dont quelques-uns sont rappelés au début de cet article.

Arthur DANREZ.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

L'instabilité des valeurs diamantifères s'est de nouveau affirmée courant septembre et octobre.

De 984 au 17 septembre la *De Beers* est passée à 865 au 19 octobre après avoir coté plus bas dans la première quinzaine du mois. Quant à la *Jagersfontein* plus ferme d'ordinaire et qui cotait 230 au milieu de septembre, elle descendait à 194 à la date du 19 octobre. Aussi la répartition de cette dernière Compagnie escomptée à 7 shillings, ne fut elle que de 5 shillings pour le coupon d'octobre.

Il est indéniable que cette situation est en partie causée par le calme du marché des diamants.

L'Assemblée générale ordinaire de la *De Beers* se tiendra à Kimberley le 10 décembre prochain. Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs actions au Bureau de Londres avant le 10 novembre ou à Kimberley 24 heures avant l'Assemblée.

La *Pomona Diamond*, société allemande, a distribué à ses actionnaires, sur le produit de la vente de ses mines à la *Consolidated Diamond Company*, une première répartition de 8 liv. st. en espèces et 15 liv. st. en actions Consolidated.

Une dépêche de Bruxelles à l'*Information* du 9 octobre indique que pour la *Forminière*, société des diamants du Congo, le bénéfice de 1919 s'élève à 8.153.683 fr. 16 comprenant 2.250.120 fr. 69 de bénéfices d'exploitation, 4.870.885 fr. 97 de bénéfices de change, 32.676 fr. 47 reportés à l'exercice précédent. Une somme de plus de 2 millions de francs a été portée en amortissements divers. Le dividende sera de 30 francs pour les exercices arriérés 1914-15-16-17 et 18 et de 50 francs sur les actions de capital pour 1919, ainsi que 20 francs aux actions de dividende.

Le portefeuille est évalué à 15.130.000 fr. La production atteint 215.489 carats contre 164.637 francs pour 1918. La quantité de carats produits étant insuffisante pour adopter le système des ventes par séries et à prix fixe du syndicat de Londres, la Société a eu recours à une adjudication publique sous pli cacheté.

La *Premier Diamond* a déclaré un dividende de 500 %, soit de 12 sh. 6 par action déferred, payable à tous les actionnaires enregistrés le 30 septembre.

Cette déclaration prouve que la situation des actionnaires des Compagnies diamantifères est préférable, malgré l'instabilité des valeurs, à celle des ouvriers diamantaires qui, en fait de dividende, se répartissent le chômage ou enregistrent une diminution de leurs salaires pendant que monte sans cesse le coût de la vie.

Et dire que d'aucuns nient que la société humaine soit composée de deux classes : une

qui est à la table, tandis que l'autre reste à la porte de la salle à manger.

\*\*

Les bonnes indications de septembre n'ont pas eu de lendemain. Octobre affirme le calme du marché des bruts et du marché du taillé. Par ailleurs nous en donnons les raisons. Nous pouvons ajouter qu'à un moment, certains escomptaient une baisse sur les prix des bruts, mais le Syndicat de vente paraît bien résolu à maintenir ses cours. Pour lui la baisse de certains produits ne peut en rien atteindre une matière de luxe comme le diamant. Quant aux transactions en taillé, il s'en fait toujours mais pas assez pour espérer une amélioration prochaine et sensible de la situation industrielle.

Espérons cependant que les élections américaines terminées, il y aura plus d'activité sur le marché.

En attendant, les « mélés » et les grosses pierres sont à plat.

Terminons en reproduisant quelques prix cueillis à Hatton Garden sur la valeur des diamants, prix variant de 25 livres sterling par carat pour les pierres de moyenne dimension à 100 livres sterling ou 200 livres sterling par carat pour les gros diamants. Les petits diamants bien taillés peuvent atteindre 80 livres sterling par carat, et les « bleu liquide » atteignent 300 et même 400 livres sterling par carat.

Il est vrai que la livre sterling ne vaut que 53 fr. 09 au 19 octobre, date où nous donnons ces notes.

Ouvriers diamantaires vous donnerez-vous la peine d'examiner pour combien compte peu le produit de votre travail dans les prix de vente de la matière souvent amorphe que vous transformez cependant en joyau étincelant.

Tout dernièrement le Roi des Belges, disant à l'exposition diamantaire d'Anvers, disait que les ouvriers qui contribuent à mettre en valeur par leur travail cette production pour le luxe avaient le droit d'exiger et devaient gagner de hauts salaires.

Il avait raison.

Mais si les paroles de roi sont toujours applaudies par les dispensateurs de la fortune, elles ne sont jamais réalisées, quand, par hasard, elles sont justes et raisonnables.

Il y a cependant possibilité pour les diamantaires de faire appliquer la parole du Roi des Belges. Pour cela ils n'ont qu'à se grouper unanimement dans leur organisation syndicale.

A. D.

## UN BEAU DIAMANT

De Londres, 11 octobre, à l'*Information* (téléph.) :

On câble de New-York : Le plus gros diamant qui ait jamais été apporté aux Etats-Unis est arrivé ici sur le steamer *Aquitania*, en la possession de M. Whitram, directeur de la succursale de la Mercantile Bank of America, qui est chargé de le vendre pour le compte de Moulay-Hafid, l'ancien sultan du Maroc déposé en 1912. Ce diamant, de couleur paille clair, est une pierre parfaite pesant 183 carats.

\*\*

Rappelons que le *Régent*, qu'il est possible d'admirer au Musée du Louvre, ne pèse que

136 carats, mais que, par contre, les deux principales pierres sorties du *Cullinan*, et exposées à la Tour de Londres avec les principaux joyaux de la Maison royale, pèsent : la première, taillée en poire, 516 carats 1/2 ; la deuxième, taillée en carré, 309 carats 3/16.

Et si les rois du dollar s'offrent le diamant de Moulay-Hafid, ils n'en resteront pas moins, au point de vue diamant, les humbles vassaux de l'insulaire Georges V.

## DANS LES MINES DE DIAMANTS

Les journaux parlent d'un licenciement de personnel dans les mines de diamants. Des nouvelles de Johannesburg apprennent que la mine *Premier* a donné préavis de renvoi à 70 ouvriers, en raison de la situation diamantaire mondiale et des accumulations de stocks.

## A PROPOS D'IMPOTS

Dans son assemblée générale du 12 octobre, la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude a voté un ordre du jour de protestation contre l'impôt sur les salaires et l'impôt sur le chiffre d'affaires appliqué par le fisc à des ouvriers ne faisant en rien action de commerce.

Il n'est pas compréhensible que des ouvriers *occupés à façon* par des patrons soient passibles de la taxe sur le chiffre d'affaires, parce que travaillant en dehors des usines des dits employeurs.

A ceux de nos camarades se trouvant dans cette situation, il est recommandé de refuser le paiement d'un impôt qui, logiquement, ne s'applique qu'aux gains du commerce. Les ouvriers à façon ne font pas des « affaires ».

## Dans les Centres

### SUISSE

**BIENNE.** — Actuellement 60 ouvriers et ouvrières diamantaires sont encore occupés dans les quatre maisons de la place. Dans la principale maison, Fuchs et Monney, les polisseurs travaillent encore 48 heures par semaine ; les débruteurs, par contre, plus que 40 heures. Chez Schütz, qui transfert sa taillerie à Nidau, la durée du travail est encore maintenue à 48 heures. Chez Vogeli et Wirz, ainsi que chez Weber, la durée du travail a été réduite à 34 heures par semaine. Par suite de la suppression du paiement de la place, la majoration du tarif de base a subi une réduction de 10 %, celui-ci n'est donc majoré que de 65 %. Le prix du boort reste fixé à fr. 13 le carat dans toutes les tailleries.

Ici, les diamantaires se sont ressaisis ; la dernière assemblée, qui prit avec grand intérêt connaissance du rapport sur le Congrès de Londres, fut bien fréquentée.

**GENÈVE.** — Ici, l'effectif diamantaire qui était pendant la guerre de 100 polisseurs

et débruteurs, est tombé aujourd'hui à environ 50 ouvriers et ouvrières, dont la moitié est occupée à la Coopérative Genevoise des ouvriers diamantaires. Pour éviter le chômage, la durée du travail, dans cette dernière, a été réduite à 40 heures par semaine. Chez Vernain-Muller, il est encore travaillé 47 heures ; mais, par contre, le nombre des ouvriers a grandement diminué. Dans les autres maisons, de moindre importance, nous n'avons plus de contrôle, les ouvriers et ouvrières ne répondant pas aux convocations du syndicat. A la Coopérative diamantaire, le boort est à fr. 26.50 le carat. Chez Vernain-Muller, où il se vendait jusqu'ici fr. 22.50, il a sauté brusquement à fr. 28.50.

Un fait qui montre où conduit l'indifférence à l'égard du syndicat, est le suivant : lorsque fut, en vertu de la nouvelle loi sur le travail dans les fabriques, supprimé le paiement du prix de la place, les diamantaires suisses durent accepter, bon gré mal gré, une réduction de 10 % sur la majoration du tarif de base. Depuis lors, une autre loi de protection ouvrière ayant été rejetée par le « peuple » suisse en votation populaire, il se produisit au sein des diamantaires genevois une erreur d'interprétation, et les patrons genevois se crurent autorisés à rétablir le paiement de la place. Sur l'intervention du secrétariat de la F. O. M. H., ils supprimèrent de nouveau le paiement de la place, mais réduisirent la majoration du tarif de 15 %. Cités devant l'Office cantonal de conciliation, ils refusèrent de reconnaître la réduction de 10 % convenue à Lausanne le 21 février dernier. Comptant sur la bonne foi dont avaient fait preuve jusqu'ici les patrons diamantaires suisses, nous avions omis de faire sanctionner cette décision par les signatures des intéressés, et devant la mauvaise marche actuelle des affaires et l'indifférence manifeste des diamantaires qué cette mesure touchait, le syndicat dut s'incliner une fois de plus.

Conséquence pour eux : réduction supplémentaire de 5 % sur la majoration du tarif. Prix du boort : fr. 2 par carat plus élevé qu'à la coopérative. Nous le regrettons pour eux, mais nous ne pourrons rien y changer tant qu'ils ne seront pas revenus à une conception plus intelligente de leurs intérêts.

Ch. H.

\*\*

### FRANCE

**SAINT-CLAUDE.** — **La situation.** — Dans le dernier Bulletin a été publiée une lettre par laquelle l'organisation ouvrière se mettait à la disposition de la Chambre Patronale pour la mettre au courant des conditions de travail constatées en Belgique. Cette entrevue a eu lieu le 5 octobre entre MM. Emile Dalloz, Juhan, Cottet-Emard et nos camarades Lavenna, Danrez et Prost. Au cours de l'entrevue, les délégués patronaux ont enregistré les prix de façon payés en Belgique déjà publiés et qui sont encore supérieurs à ceux payés en France et en Suisse. Les patrons ont reconnu que la tarification appliquée ici ne devait pas être modifiée, mais ils ont affirmé que des marchandises taillées étaient offertes sur le marché à des conditions qui gênaient leurs propres transactions. Partant de là, ils ont émis l'idée que les ouvriers devraient consentir à certains sacrifices pour faciliter la continuation du travail. En ce qui concerne le tarif, M. Emile Dalloz a déclaré qu'il ne pensait pas qu'une baisse

améliorerait la crise. Seuls pourraient peut-être en profiter certains dans un but de spéculation pour l'avenir. Mais les trois représentants du syndicat patronal ont demandé le relèvement du prix de la place de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour. Ils se sont aussi montré partisans de faire payer le boort au cours, soit autour de 60 fr.

A ces propositions verbales, les délégués ouvriers ont déclaré ne pouvoir répondre et ils ont demandé que des propositions écrites soient formulées à l'organisation. Mais ils ont cependant donné leur appréciation : à savoir que si l'augmentation du prix de la place pouvait paraître raisonnable, il n'en était pas de même de l'augmentation du prix du boort. Cette augmentation du prix du boort, pour les délégués ouvriers, serait certainement refusée, car elle n'était pas autre chose qu'une diminution détournée des salaires et très sensible pour ceux des ouvriers employant cette matière et partant susceptibles de rendre un meilleur polissage.

Une discussion s'engagea alors sur l'emploi du boort. D'après M. Juhan, les ouvriers, usant très peu de boort — sa moyenne étant d'un carat par ouvrier — ne seraient pas beaucoup lésés par l'augmentation. M. Cottet-Emard reconnaît que sa moyenne était plus élevée. Et M. Juhan s'attira cette réponse du camarade Danrez : « Si les ouvriers n'emploient presque pas de boort, votre préjudice n'est pas grand et inutile d'en modifier le prix ». Cependant, il fut facile de se rendre compte que la décision patronale était bien arrêtée et qu'il y avait surtout lieu, pour l'organisation, d'opposer la plus vive résistance.

Le 9 octobre, l'organisation reçut du Syndicat patronal la lettre suivante :

« La présente lettre a pour but de vous faire connaître que nous avons décidé, dans notre dernière réunion *d'appliquer*, dès le 15 courant, les prix suivants pour la place et le boort :

« Place : 2 francs ; boort : 50 francs le carat pour le moment.

« Les difficultés rencontrées dans les affaires rendent impossible en effet de maintenir les anciennes conditions. Nous espérons que les nouvelles permettront d'obtenir plus facilement le brut à tailler et que votre organisation acceptera. »

L'assemblée générale (Section de St-Claude) ayant, le 12 octobre, accepté la place à 2 fr. et repoussé à l'unanimité l'augmentation du boort, le Syndicat patronal en fut avisé de suite. Entre temps, toutes les autres sections s'étaient aussi prononcées contre l'augmentation. Mais le 15 octobre, nouvelle lettre patronale :

« Nous possédons votre lettre du 13 courant et regrettons de ne pouvoir rien changer aux dispositions que nous avons prises et vous avons communiquées relativement au prix du boort.

« En ce moment, il n'est pas possible d'appliquer l'augmentation automatique antérieurement envisagée ; ce serait paralyser les efforts et les intentions des maisons qui, bien qu'avec des sacrifices, voudraient faire tailler et occuper ainsi les ouvriers pendant cette crise. »

En même temps les ouvriers étaient avisés que le boort coûtait 50 fr. — à prendre ou à laisser.

Situation difficile. Un nombre important de chômeurs ; un nombre aussi assez impor-

tant d'ouvriers qui n'emploient plus de boort et utilisent de la poudre de débruteurs, de tréfilerie, etc. ; des non syndiqués dans quelques ateliers et à la campagne ayant accepté l'augmentation sans protestation. Quelle solution devait prendre l'organisation devant cette imposition d'une volonté patronale profitant du chômage et de la situation particulière signalée ci-dessus ?

C'était la grève... ou le boort à 50 fr.

C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale eut à discuter le 19 octobre.

La grève ? En période de chômage et avec des non syndiqués pouvant satisfaire aux besoins de la production, c'était courir à un échec certain et affaiblir la force de l'organisation. C'est l'idée qui domina chez la presque unanimous des membres présents à l'assemblée générale. Et l'Assemblée ne voulut pas commettre une faute, mais décida de faire connaître au Syndicat patronal le véritable sentiment des ouvriers diamantaires dans la lettre suivante :

21 octobre 1920.

« Monsieur le Président de la Chambre  
« Syndicale des Patron diamantaires  
« Saint-Claude.

« Monsieur le Président,

« Toutes les sections de la région san-claudienne appartenant à la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires se sont prononcées contre votre décision de porter le prix du boort à 50 fr. le carat.

« Cependant, devant la volonté nettement affirmée dans votre lettre du 15 octobre courant de ne rien changer aux dispositions prises par votre Chambre Syndicale relativement à l'augmentation du prix du boort, notre assemblée du 19 courant a décidé de ne pas engager de conflit en ce moment sur cette question. Nos corporants se voient donc contraints à subir l'imposition patronale du boort à 50 francs ; mais ils tiennent à protester énergiquement contre cette réduction des salaires à un moment où le coût de la vie légitimerait plutôt une demande d'augmentation.

« En ce qui concerne le prix de la place à 2 francs, comme nous vous l'avons déjà écrit, l'organisation ouvrière ne fait aucune objection. Nous tenons pourtant à vous signaler que de nombreux ouvriers ont fait cette remarque : les 2 francs de place ne devraient s'appliquer qu'à la journée complète de travail, c'est-à-dire à l'horaire normal établi pour l'application de la semaine de 48 heures.

« Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

« Le Président, J. LAVENNA. »

Dans un article spécial, Danrez montre les véritables responsables de cette imposition patronale. Nous espérons passer toute la crise sans faire aucune concession. Il n'a pu en être ainsi. Puissent les non syndiqués réfléchir et comprendre leur intérêt et leur devoir.

En dehors de cette question, à St-Claude, la crise sévit fortement. On travaille 48 heures chez deux employeurs et dans une coopérative. Mais ailleurs le travail est taxé ou bien on travaille 32 heures. Et même plusieurs usines sont fermées. D'autre part, très nombreux sont les ouvriers qui ont quitté le métier. Nous ne pensons pas qu'ils puissent le regretter.

**Congrès Confédéral.** — Conformément au mandat reçu et en pleine conscience, après avoir examiné tous les griefs présentés par la minorité contre la gestion administrative et l'orientation donnée au mouvement syndical français, le camarade Danrez, délégué au Congrès d'Orléans, s'est prononcé en faveur du rapport moral du Bureau confédéral et de la Commission Administrative. Il s'est aussi prononcé pour la motion présentée par Jouhaux et votée par 1.478 voix contre 602 à la motion minoritaire, 42 voix à une motion dite Verdier et 83 abstentions.

**Attention !** — De plusieurs petits centres de la région, il a été signalé qu'un patron san-claudien, membre du Syndicat patronal, offrait du travail au rabais. Nous savons que ce patron a très peu de marchandises à tailler. Pourquoi tente-t-il — sans succès d'ailleurs — de profiter des ouvriers éloignés du centre ? Nous le mettons en garde contre un procédé qui pourrait nous obliger à ne pas le recommander pour la reprise à nos camarades ouvriers.

**GEX.** — Le travail a repris à la Coopérative. On continue aussi à travailler dans les autres usines. Il faut cependant enregistrer ici que beaucoup d'ouvriers ont quitté le métier.

**DIVONNE.** — Le chômage sévit toujours avec intensité sur cette petite place où seuls quelques ouvriers travaillent à l'atelier Laventure.

**TANINGES.** — Courant octobre le travail a repris quelque activité. On travaille en ce moment dans les deux usines.

**THOIRY.** — Pas de nouvelles détaillées de ce centre. Mais le travail reçu donne l'espoir de ne point chômer durant un certain temps.

**CORVEISSIAT.** — Les ouvriers de cette petite commune commencent à s'apercevoir que l'inorganisation est contraire à leurs intérêts. L'idée syndicale fait des progrès et bientôt l'organisation y comptera une section de plus.

Nous devons ici leur apporter tous nos encouragements en leur montrant l'exemple des diamantaires des autres campagnes organisés depuis longtemps. Nous sommes en période de crise, c'est entendu. Mais c'est une raison de plus pour se grouper et préparer nos revendications pour le moment de la reprise.

#### SAINT-GERMAIN-DE-JOUX CHATILLON-DE-MICHAILLE.

— Aux camarades de ces centres qui, par indolence, n'ont pas encore jugé à propos de s'organiser, nous pouvons dire que les patrons qui les occupent sont membres du syndicat des Patron san-claudiens. Les employeurs, eux, connaissent l'utilité du groupement. Contrairement à ce que disait l'un d'eux dans une entrevue auxquels participaient les délégués ouvriers de St-Claude, ils ne sont pas des jaunes.

Non, les patrons ne sont pas des jaunes puisqu'ils sont syndiqués ! Et ils savent s'entendre à merveille. Pourquoi alors leurs ouvriers ne saurait-ils pas profiter d'un si bon enseignement ? L'union, dit-on, fait la force. Eh bien, puisque ceux qui nous occupent sont organisés pour nous dicter leurs conditions,

il n'y a plus à hésiter : Les ouvriers de tous les ateliers diamantaires doivent s'unir et former, dans tous les centres encore isolés, une section syndicale qui enverra son adhésion à l'organisation de St-Claude.

Camarades de St-Germain et de Chatillon, syndiquez-vous.

**LYON.** — Les camarades de Lyon seraient-ils morts ? Voici longtemps déjà que l'organisation de St-Claude attend une réponse à une lettre envoyée. Nos amis seraient bien avisés de désigner parmi eux un camarade susceptible de remplir régulièrement les fonctions de collecteur.

**NEMOURS.** — L'usine Driat a été fermée fin septembre et une partie d'octobre. Seuls y ont été employés les 20 mutilés de l'Ecole professionnelle et leurs 4 moniteurs. Ceci n'est même pas très bien accepté de nos camarades ouvriers qui trouvent que les pères de famille sans ressources ont un besoin de travail aussi pressant.

Une petite reprise s'est affirmée à la Coopérative.

**PARIS.** — Les nouvelles de Paris sont meilleures. On y compte encore environ 45 chômeurs.

Le camarade Tillou ayant démissionné de sa fonction de secrétaire pour raison de santé, le camarade Charles North a été élu à ce poste avec Tillou comme adjoint jusqu'au renouvellement du Bureau.

Voici le texte d'une circulaire envoyée dans les ateliers :

« Aux camarades de Paris,

« Le grand nombre de chômeurs constatés ces derniers mois, est à l'heure actuelle légèrement atténué.

« Pendant cette période difficile, notre Conseil syndical a fait preuve de grandes largesses de vues, envers les camarades qui n'avaient pas suivi les règles statutaires de notre organisation et les décisions des Assemblées Générales.

« Cet état de choses ne peut durer indéfiniment. Aussi il est rappelé à tous les camarades, qu'à partir du 15 octobre le Conseil syndical ne pourra plus revenir sur les décisions prises en Assemblées.

« Ces décisions sont : « Pour les chômeurs de banlieue, de venir signer au moins une fois par semaine, pour ceux de Paris une fois tous les deux jours. »

« Tous les camarades comprendront les sentiments qui nous animent. Un syndicat n'est que ce que ses syndiqués sont.

« Soyons donc disciplinés et ayons tous un peu de foi dans notre organisation pour qu'elle devienne plus forte et plus vibrante que jamais.

« Pour le Conseil Syndical :

« Le Secrétaire : Ch. NORTH. »

Cette circulaire est publiée pour que tous les camarades soient touchés et qu'aucun ne puisse déclarer dans l'avenir : « Je ne savais pas ». \*

#### HOLLANDE

**AMSTERDAM.** — Les affaires sont toujours difficiles bien que le nombre des chômeurs ait sensiblement diminué. La rose et le tout petit brillant marchent quelque peu,

mais le « mélé » et les grosseurs sont complètement abandonnés.

### BELGIQUE

**ANVERS.** — A lire la statistique des chômeurs il semblerait qu'une amélioration considérable s'est effectuée dans les affaires en Belgique. Oui il y a eu amélioration, mais point comme nous pourrions le croire, car il ne faut pas oublier de mentionner que depuis quatre mois près de 3.000 diamantaires ont abandonné le métier et ne sont pas compris dans la statistique du chômage.

**Lisez « LA BATHILLE »**  
67, Quai Valmy, PARIS

### L'Impôt sur les Salaires d'après la nouvelle Loi

Les Syndicats ouvriers tiennent à être exactement renseignés sur la portée des dispositions de la loi du 25 juin 1920 relative à l'impôt sur les traitements et salaires.

Je voudrais, sans phrases, sans aucun commentaire, mais en donnant le texte de la loi les éclairer complètement.

Et tout d'abord le chiffre de l'impôt fixé par le législateur est de 6 %. Cet impôt sera payé par l'ouvrier ou l'employé directement au percepteur sans que le patron puisse pratiquer la moindre retenue à cet égard.

Cette disposition est formelle, elle a donné lieu à une discussion entre le Sénat et la Chambre et elle a triomphé. Les patrons ne sont pas les agents du fisc, ils n'ont pas à se substituer au percepteur, les ouvriers sont des contribuables comme les autres et si un patron s'avise de retenir quoi que ce soit il commettrait une illégalité, un abus de pouvoir pouvant donner lieu à des dommages-intérêts au profit de son ouvrier.

Et maintenant quelles sont les sommes que les ouvriers auront à payer, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1920.

La loi a déterminé les exemptions et c'est à partir du chiffre exempté que l'on doit payer, sous la réserve que j'indiquerai plus loin.

Dans les communes de 50.000 habitants et au-dessous les salaires gagnant jusque et y compris 4.000 francs par an, n'ont rien à payer. Dans les communes de plus de 50.000 habitants ou situées dans un rayon de 15 kilomètres à partir du périmètre de la partie agglomérée d'une commune de plus de 50.000 habitants, les salaires gagnant 5.000 francs n'ont rien à payer.

*A Paris et dans les communes de la banlieue dans un rayon de 25 kilomètres à partir du périmètre de l'octroi de Paris les salaires gagnant 6.000 francs n'ont rien à payer.*

Telles sont les dispositions claires et précises de la loi. En outre, il a été décidé que pour le calcul de l'impôt, la fraction de revenu imposable comprise entre le minimum exonéré et la somme de 8.000 francs est comptée seulement pour moitié.

De telle sorte que, pour que l'on comprenne bien, voici comment se calculera l'impôt :

Communes	Salaires gagnés	Impôts à payer sur
50.000 habitants	4.000 fr.	exemptés.
— —	5.000 fr.	500 fr.
— —	6.000 fr.	1.000 fr.
— —	7.000 fr.	1.500 fr.
— —	8.000 fr.	2.000 fr.
Plus de 50.000 hab.	5.000 fr.	exemptés.
— —	6.000 fr.	500 fr.
— —	7.000 fr.	1.000 fr.
— —	8.000 fr.	1.500 fr.
Paris et banlieue	6.000 fr.	exemptés.
— —	7.000 fr.	500 fr.
— —	8.000 fr.	1.000 fr.

Il va s'en dire que pour les salaires supérieurs à 8.000 francs le calcul de l'impôt de 6 % à payer se fera en commençant par déduire du salaire la somme exonérée, puis la déduction de la moitié, pour la somme comprise entre le minimum exonéré et la somme 8.000 francs et ce n'est que pour le surplus que les 6 % frapperont le contribuable.

Et pour prendre un exemple : dans une commune de 50.000 habitants, un ouvrier gagnant 9.000 francs est exonéré de 4.000 francs d'où il reste 5.000 francs qui sont soumis à l'impôt. Sur cette somme de 5.000 francs il ne doit payer 6 % que sur la moitié de la somme comprise entre 4.000 francs et 8.000 francs, soit sur 2.000 francs et il ne paiera 6 % entièrement que sur le surplus restant entre 8.000 francs et 9.000 francs, soit sur 1.000 francs. Au total il paiera 6 % sur 3.000 francs.

Dans une commune de plus de 50.000 habitants, un ouvrier gagnant 9.000 francs sera exempté de 5.000 francs et la somme soumise à l'impôt est donc de 4.000 francs, sur cette somme de 4.000 francs il ne doit payer 6 % que sur la moitié comprise entre 5.000 francs et 8.000 francs, c'est-à-dire sur 1.500 francs. Et il ne paiera 6 % que sur le surplus restant entre 8.000 francs et 9.000 francs, c'est-à-dire 1.000 francs.

**Au total il paiera 6 % sur 2.500 francs.**

*A Paris et dans la banlieue* un ouvrier gagnant 9.000 francs sera exempté de 6.000 francs et la somme soumise à l'impôt sera donc de 3.000 francs, il ne devra payer 6 % que sur la moitié comprise entre 6.000 francs et 8.000 francs, soit sur 1.000 francs et il ne paiera 6 % que sur le surplus restant entre 8.000 francs et 9.000 francs, c'est-à-dire 1.000 francs. Au total il paiera 6 % sur 2.000 francs.

J'espère et souhaite avoir été suffisamment clair pour être compris; les militants des syndicats sauront maintenant faire le calcul eux-mêmes.

Jules UHRY.

Avocat-Conseil de la Fédération des Métaux.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Sur les taux imposables définis plus haut, l'impôt sur les salaires est fixé à 6 %. Aucun dégrèvement n'est prévu pour les familles nombreuses et cela caractérise l'inconscience et l'iniquité de cette loi.

Ainsi, en prenant Paris pour exemple : un père de famille avec quatre enfants et un célibataire qui bénéficieront d'un salaire annuel de 9.000 francs seront astreints tous deux à verser un impôt de 90 francs.

A ces impôts directs viennent s'ajouter tous les impôts indirects, les droits d'octroi sur les matières de consommation, sur le pétrole,

sur les habitations, sur le vin, bière, cidre, tabac, etc., sur l'impôt sur le chiffre d'affaires. Notre père de famille qui compte six bouches à nourrir et à loger, paye proportionnellement à sa consommation, les impôts indirects qui sont les plus lourds et les plus répétés.

Il faut retenir que le seul impôt sur le chiffre d'affaires parvient à majorer les prix d'achat de 5 % et représente au moins, pour le salaire de 9.000 francs que nous considérons, près de 400 francs de prélèvement annuel.

On peut considérer qu'une famille qui dépense 9.000 francs par an verse plusieurs milliers de francs d'impôt.

Il faudrait un vaste travail d'éducation fiscale pour démontrer aux travailleurs qui s'indignent à juste titre contre l'impôt sur les salaires, qu'ils versent d'autre part des impôts bien plus considérables sans que le moindre esprit de justice et de considération veille à leur établissement et à leur perception.

Qu'on retienne encore que l'impôt sur le revenu, qui s'applique aux classes plus privilégiées, contient des exemptions pour charge de famille, ce qui n'est nullement prévu pour les impôts prélevés sur les salaires.

La fiscalité française ne s'embarasse d'aucune préoccupation d'ordre sociale, elle est purement réactionnaire, exclusivement rapace et foncièrement antidémocratique.

Mais qu'importe, le patronat, sous prétexte de philanthropie, accorde des allocations pour charge de famille. Il verse quelques centaines de francs par an et l'Etat en soustrait, au même travailleur, des milliers.

### LE BOORT

Le cours du boort, fixé par le Syndicat de Londres et vendu à Amsterdam chez le représentant de Londres (firme H. A. Keyser, Sarphatistraat, 21) et (au bureau de boort de l'organisation, 9, Fransche Laan), est à florins 12.50 le carat.

C'est à ce prix que les organisations et les patrons peuvent s'en procurer. C'est à ce même prix qu'est vendue la poudre de diamant complètement pure récupérée de la poudre noire qui s'échappe des meules.

Ci-dessous les cours d'Amsterdam :

	Florins	Francs
Boort	12 50	59 50
Débris de oliveurs	10	47 60
Eclats	5	23 80
Poudre pure de brillants	5	23 80

Les prix en francs correspondent au cours du change du 20 octobre, alors que le florin valait 4 fr. 76.

### Statistique des Chômeurs

#### AMSTERDAM

Du 12 au 18 septembre 1920, chômeurs	4.948
— 19 au 25	4.326
— 26 septembre au 2 octobre	4.186
— 3 au 9 octobre	4.281

#### ANVERS

— 30 août au 5 septembre, chômeurs	3.170
— 6 au 12 septembre	2.810
— 13 au 19	2.536
— 20 au 26	2.218
— 27 septembre au 3 octobre	1.915



LE GÉRANT,  
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude